

**Fonds Accessibilité 2022
Éléments de cadrage**

Conformément à la programmation des crédits 2022 pour le P. 361, le **Fonds Accessibilité d'un montant de 1 M€ va être délégué en gestion en fonction des besoins identifiés par les DRAC / DAC / MAC.**

Il a pour objectif de **contribuer à l'effort de développement d'actions et de dispositifs permettant de lever les freins à la participation à la vie culturelle, pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et à l'ensemble des personnes hébergées ou accompagnées au sein d'établissements médico-sociaux ou de santé.**

Anciennement consacré à l'accessibilité du spectacle vivant, **l'élargissement du fonds à tous les champs de la Culture initié en 2021 se poursuivra en 2022.**

Les crédits accordés dans ce cadre **devront impérativement portées sur de l'investissement** et devront permettre **d'accompagner la politique d'accès à l'offre culturelle pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et à l'ensemble des personnes hébergées ou accompagnées au sein d'établissements médico-sociaux ou de santé.**

Cette année, une **attention particulière** sera portée aux projets portés par des **structures culturelles qui ne sont pas encore engagées dans une dynamique de mise en accessibilité** et qui souhaitent obtenir un soutien dans le cadre du Fonds Accessibilité pour initier cette démarche.

La répartition des crédits du Fonds Accessibilité 2022 sera déterminée par un jury constitué :

- de représentants de l'administration centrale du ministère de la Culture (DG2TDC, DGCA, DGPA) ;
- de représentants des services déconcentrés du ministère de la Culture (DRAC / DAC / MAC) ;
- de représentants de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère des Solidarités et de la Santé.

Le jury se réunira en **avril 2022.**

Les demandes sont à transmettre à Elise Mérigeau, conseillère Action territoriale et politiques interministérielles à la DRAC Grand Est, pour le jeudi 24 mars 2022.

[elise.merigeau\[@\]culture.gouv.fr](mailto:elise.merigeau[@]culture.gouv.fr) - tél. 03 26 70 29 52